



Passer d'une dimension d'aménagement à un projet concerté de territoire

Bernard PERRIN

> Vice-Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne, chargé de l'urbanisme
Maire d'Aizenay

D'une façon générale, le PADD autorise **un regard plus affirmé sur le développement durable du territoire**, l'environnement, le plan climat, la transition énergétique... Il nous permet de tester, dans le débat communal et sur le terrain local, les orientations du futur SCoT, d'en mesurer en amont le niveau de compréhension et d'acceptation.

À cet égard, les difficultés potentielles sont liées à la densification de l'habitat et à la réduction d'espaces constructibles de 50% par rapport à la décennie précédente, aux problématiques de zones humides ou de trame verte et bleue pour les agriculteurs. Mais aussi à la crispation de certains services de l'État qui ne prennent pas toujours en compte les particularités locales... On ne peut pas consommer l'espace sans retenue : il faut laisser de la place pour l'avenir.

Mais s'il existe **des solutions pour densifier l'habitat, c'est plus difficile dans le domaine**

économique en termes de compréhension et d'application. Vie et Boulogne a d'ailleurs pris des dispositions pour lancer son Plan local d'urbanisme intercommunal. Une réflexion collective et constructive s'est engagée sur l'aménagement du territoire, qui, en conformité avec le SCoT, contraindra les consommations d'espace agricole, réduira les consommations énergétiques et les émissions de CO2, préservera le développement de l'habitat sur les communes et le développement économique sur l'ensemble du territoire.

Il faut donc bien expliquer, tenir compte de toutes les composantes élues et représentatives, donner aux idées le temps de cheminer, être pragmatique dans l'articulation de la densité selon les territoires, proscrire un urbanisme d'équations ! C'est ainsi que le SCoT nous permettra de **passer d'une dimension d'aménagement à un projet concerté de territoire.**